

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
CANTON DE CHAULNES

MAIRIE DE LIHONS

80320 24 place Henri SY
TELEPHONE : 03.22.85.41.96 FAX

SOUS PREFECTURE de PERONNE

23 JUN 2004

ARRIVÉE

Le :

COMPLEMENT AU REGLEMENT ENREGISTRE A LA SOUS PREFECTURE DE PERONNE LE 14/02/2002 POUR LA SALLE POLYVALENTE DE LIHONS

ARTICLE 11 : Utilisation de la cuisine

- a) **Repas chauds** : aucune confection de repas n'est autorisée.
Cause : cuisine satellite, donc local de réchauffage (avec un nombre restreint de produits à réchauffer).
- b) **Repas froids** : confection des repas sur place déconseillés. Intervention d'un traiteur souhaité.

NB **Attention** : dans les 2 cas, le transport des denrées alimentaires doit s'effectuer dans des véhicules agréés (frigos), jusqu'aux réfrigérateurs de la salle, afin de ne pas rompre la chaîne du froid.

Cet article est applicable sans dérogation possible, suite au courrier de la DDASS à la date du 24/11/2003

La mairie déclinera toute responsabilité en cas de problèmes sanitaires auprès des personnes louant l'établissement, ou des services de l'état en cas de contrôles, pour non-respect de cet article.

Fait à Lihons le 01 janvier 2004
Le Maire Monsieur Billoré



Signature du locataire, date
Préciser la mention
Lu et approuvé